

Vous êtes **étudiant** ; vous souhaitez devenir vacataire à l'INSA Lyon.

Condition : être inscrit en 3ème cycle

Procédure administrative :

Télécharger les pièces demandées dans OSE : <https://ose.insa-lyon.fr/> après création de votre compte par le département

Adresser le contrat par courrier ou en main propre à la DRH

INSA Lyon—Direction des Ressources Humaines

Pôle Enseignants et Chercheurs

Bât. INSA direction

20 avenue Albert Einstein—69621 Villeurbanne Cedex

Pièces à fournir :

RIB au nom et prénom de la personne

Curriculum vitae actualisé

Carte vitale recto verso

Carte d'identité (recto verso) ou passeport

Pour les étrangers résidents en France, titre de séjour et autorisation provisoire de travail

Carte étudiante ou certificat de scolarité de l'année en cours, mentionnant l'inscription en 3ème cycle

 ATTENTION :

Avant le début des enseignements, votre dossier doit être complet et votre contrat retourné signé à la DRH.

Aucun dossier papier, en dehors du contrat, n'est accepté ; tout doit être déposé dans OSE.

Les dossiers incomplets et les documents non conformes seront rejetés.

Paiements mensuels selon saisie des heures par les départements de formation.

Vous êtes **retraité** ; vous souhaitez devenir vacataire à l'INSA Lyon.

Condition : bénéficier d'une pension

Procédure administrative :

Télécharger les pièces demandées dans OSE : <https://ose.insa-lyon.fr/>
après création de votre compte par le département

Adresser le contrat par courrier ou en main propre à la DRH

INSA Lyon—Direction des Ressources Humaines

Pôle Enseignants et Chercheurs

Bât. INSA direction

20 avenue Albert Einstein—69621 Villeurbanne Cedex

Pièces à fournir :

RIB au nom et prénom de la personne

Curriculum vitae actualisé

Carte vitale recto verso

Carte d'identité (recto verso) ou passeport

Pour les étrangers résidents en France, titre de séjour et
autorisation provisoire de travail

Titre de pension

 ATTENTION :

Avant le début des enseignements, votre dossier doit être complet et votre contrat retourné signé à la DRH.

Aucun dossier papier, en dehors du contrat, n'est accepté ; tout doit être déposé dans OSE.

Les dossiers incomplets et les documents non conformes seront rejetés.

Paiements mensuels selon saisie des heures par les départements de formation.

Vous avez une **activité salariée** ; vous souhaitez devenir vacataire à l'INSA Lyon.

Condition : justifier d'au moins 900h de travail par an
OU de 215h d'enseignement

Procédure administrative :

Télécharger les pièces demandées dans OSE : <https://ose.insa-lyon.fr/> après création de votre compte par le département

Adresser le contrat par courrier ou en main propre à la DRH

INSA Lyon—Direction des Ressources Humaines

Pôle Enseignants et Chercheurs

Bât. INSA direction

20 avenue Albert Einstein—69621 Villeurbanne Cedex

Pièces à fournir :

RIB au nom et prénom de la personne

Curriculum vitae actualisé

Carte vitale recto verso

Carte d'identité (recto verso) ou passeport

Pour les étrangers résidents en France, titre de séjour et autorisation provisoire de travail

Attestation employeur (téléchargeable sur OSE)

Dernier bulletin de paie

ATTENTION :

Avant le début des enseignements, votre dossier doit être complet et votre contrat retourné signé à la DRH.

Aucun dossier papier, en dehors du contrat, n'est accepté ; tout doit être déposé dans OSE.

Les dossiers incomplets et les documents non conformes seront rejetés.

Paiements mensuels selon saisie des heures par les départements de formation.

Vous avez une **activité non salariée** ; vous souhaitez devenir vacataire à l'INSA Lyon.

Condition : justifier de moyens d'existence réguliers de 9000€/an minimum depuis au moins 3 ans

Procédure administrative :

Télécharger les pièces demandées dans OSE : <https://ose.insa-lyon.fr/> après création de votre compte par le département

Adresser le contrat par courrier ou en main propre à la DRH

INSA Lyon—Direction des Ressources Humaines

Pôle Enseignants et Chercheurs

Bât. INSA direction

20 avenue Albert Einstein—69621 Villeurbanne Cedex

Pièces à fournir :

RIB au nom et prénom de la personne

Curriculum vitae actualisé

Carte vitale recto verso

Carte d'identité (recto verso) ou passeport

Pour les étrangers résidents en France, titre de séjour et autorisation provisoire de travail

3 derniers avis d'imposition ou les 3 dernières cotisations foncières des entreprises (CFE)

Attestation d'existence de la société depuis au moins 3 ans (extrait Kbis ou attestation comptable...)

ATTENTION :

Avant le début des enseignements, votre dossier doit être complet et votre contrat retourné signé à la DRH.

Aucun dossier papier, en dehors du contrat, n'est accepté ; tout doit être déposé dans OSE.

Les dossiers incomplets et les documents non conformes seront rejetés.

Paiements mensuels selon saisie des heures par les départements de formation.

Vous êtes **intermittent du spectacle** ; vous souhaitez devenir vacataire à l'INSA Lyon.

Condition : justifier d'une ouverture de droits à Pôle emploi, couvrant l'année universitaire de recrutement

Procédure administrative :

Télécharger les pièces demandées dans OSE: <https://ose.insa-lyon.fr/> après création de votre compte par le département

Adresser le contrat par courrier ou en main propre à la DRH

INSA Lyon—Direction des Ressources Humaines

Pôle Enseignants et Chercheurs

Bât. INSA direction

20 avenue Albert Einstein—69621 Villeurbanne Cedex

Pièces à fournir :

RIB au nom et prénom de la personne

Curriculum vitae actualisé

Carte vitale recto verso

Carte d'identité (recto verso) ou passeport

Pour les étrangers résidents en France, titre de séjour et autorisation provisoire de travail

Notification d'ouverture des droits à Pôle emploi mentionnant les articles de loi en référence au statut d'intermittent du spectacle

 ATTENTION :

Avant le début des enseignements, votre dossier doit être complet et votre contrat retourné signé à la DRH.

Aucun dossier papier, en dehors du contrat, n'est accepté ; tout doit être déposé dans OSE.

Les dossiers incomplets et les documents non conformes seront rejetés.

Paiements mensuels selon saisie des heures par les départements de formation.